



# LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS - ILE-DE-FRANCE



Chambre de  
Commerce  
et d'Industrie  
de l'Essonne



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE PARIS

## PREMIERE CONTRIBUTION AU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



**CCI**  
Chambre de commerce et d'industrie  
Versailles Val-d'Oise / Yvelines

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRCI  
DU  
VENDREDI 21 OCTOBRE 2005

**Première contribution des CCI de Paris – Ile-de-France  
au Schéma Régional de Développement Economique  
(SRDE)**

-----

**Rapport préparé par le groupe projet « SRDE »  
présidé par**

**Monsieur Gérard HUOT**

**Vice-Président de la CRCI Paris – Ile-de-France  
Président de la CCI de l'Essonne**

**en liaison avec**

**Monsieur Gilbert DIEPOIS  
Président de la CADER de la CCI de Paris**

## **Membres du groupe projet :**

### **Rapporteur :**

Marie-Claire MARCHESI (CCI de Paris)

### **Membres élus :**

Jean-Claude CHABIN (CCI Essonne)  
Patrick DEVERGIES (CCI de Versailles Val d'Oise/Yvelines)  
Philippe POIRIER (CCI de Seine-et-Marne)

### **Membres du groupe :**

Marie-Laure LALE (CCI Essonne)  
Bruno MALECAMP (CCI Essonne)

Valérie AILLAUD (CCI de Paris)  
Alain CADIX (CCI de Paris)  
Samuel CUCHEROUSET (CCI de Paris)  
Corinne DEBOST (CCI de Paris)  
Sophie DESWARTES-PLOUCHART (CCI de Paris)  
Olivier LEROUX (CCI de Paris)  
Sylvie NOUYRIGAT (CCI de Paris)

Jean-Michel BOUCHIAT (CCIP délégation 75)  
Dominique CHARNEAU (CCIP délégation 75)

Hervé BOLARD (CCIP délégation 92)  
Jean-Claude SCOUPE (CCIP délégation 92)

Laurence AVELINE-BAILLY (CCIP délégation 93)  
Christophe MERCADIER (CCIP délégation 93)

Samira KELATI-DEVE (CCIP délégation 94)  
Michel LOISON (CCIP délégation 94)

Frédéric PETIT (CCI de Seine-et-Marne)

Jérôme BOUE (CCI de Versailles Val d'Oise/Yvelines)  
Denis DHYVERT (CCI de Versailles Val d'Oise/Yvelines)  
Didier GANS (CCI de Versailles Val d'Oise/Yvelines)  
Emmanuel VEIGA (CCI de Versailles Val d'Oise/Yvelines)

Pierre LAHOCHÉ (CRCI Paris - Ile-de-France)  
Karl TERROLLION (CRCI Paris - Ile-de-France)

### **Secrétariat du groupe :**

Mireille EUSTACHE (CRCI Paris - Ile-de-France)

Avertissement : un diagnostic régional, "Diagnostic sur le développement économique de l'Île-de-France en 2005" (juillet 2005), et des diagnostics territoriaux ont été élaborés par les CCI de grande couronne et les délégations de la CCI de Paris, en amont de cette contribution des CCI de Paris - Ile-de-France au SRDE.

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b> -----	1
---------------------------	---

## ***Première partie : quatre principes de développement pour une nouvelle dynamique de l'Ile-de-France.***

Assurer un potentiel de croissance élevé à l'Ile-de-France en favorisant l'innovation et la croissance de la population, facteurs fondamentaux de son expansion -----	7
---	---

Faire de la création d'entreprises pérennes un levier privilégié de croissance car elle est une source cruciale de création de valeur et d'emplois -----	8
--	---

Renforcer les points forts de l'Ile-de-France tout en maintenant sa diversité économique pour relever le défi de la compétitivité et de l'attractivité -----	9
--	---

Développer le potentiel des territoires qui sont aujourd'hui en retrait pour accroître la croissance de la région au plan global -----	10
--	----

## ***Deuxième partie : les CCI de Paris – Ile-de-France proposent de privilégier des pistes d'actions dans quatre domaines.***

DOMAINE I : innovation, recherche et pôles de compétitivité	
Diagnostic -----	12
Enjeux -----	14
Pistes d'actions -----	16

DOMAINE II : emploi, attractivité vis-à-vis de la population active et logement	
Diagnostic -----	19
Enjeux -----	21
Pistes d'actions -----	22

DOMAINE III : création, transmission et transferts d'entreprises	
Diagnostic -----	24
Enjeux -----	26
Pistes d'actions -----	28

DOMAINE IV : immobilier d'entreprise, zones d'activités économiques et infrastructures.	
Diagnostic -----	30
Enjeux -----	32
Pistes d'actions -----	34

# LES CCI PARIS-ILE-DE-FRANCE PROPOSENT QUATRE GRANDS PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE L'ILE DE FRANCE ...

## Les enjeux d'une stratégie régionale de développement économique et son opportunité

### *La dimension territoriale, nouvel élément clé du développement économique*

En confiant aux régions la responsabilité de la coordination des actions économiques sur leur territoire, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a réintroduit, en France, la dimension territoriale comme un élément clé du développement économique. De la sorte, elle renouvelle le concept de stratégie économique régionale à moyen terme en proposant à chaque exécutif régional d'élaborer un **Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)** fondé sur une logique de concertation et une démarche coopérative et dont l'enjeu consiste **à définir et mettre en place les modalités du développement économique et territorial de la région** avec l'ensemble des acteurs économiques.

### *Les territoires « en concurrence » amenés à se repositionner pour être attractifs et faire valoir leurs avantages comparatifs*

Cette nouvelle dynamique régionale devra s'inscrire dans le mouvement plus ample qui, au plan mondial, structure la localisation des activités et des entreprises sur les territoires. Ainsi, en réaction aux nouvelles stratégies d'entreprises et en cohérence avec celles-ci, les territoires en concurrence (d'autant plus que la globalisation démultiplie les compétiteurs internationaux) sont d'ores et déjà amenés à se repositionner en termes d'attractivité et à faire valoir leurs avantages comparatifs.

### *Le SRDE : une ambition partagée pour une visibilité accrue et une cohérence plus forte de la région*

Si les stratégies territoriales et régionales sont naturellement déjà très actives en la matière, l'opportunité qu'offre aujourd'hui le nouveau dispositif fondé sur le SRDE est de pouvoir produire une mobilisation autour d'une ambition partagée par les différents acteurs économiques. Une telle démarche présentera aussi le bénéfice d'une plus forte visibilité et l'image de la région ne pourra en ressortir que renforcée.

***La concentration des activités sur les territoires est un facteur de croissance et de compétitivité***

Outre l'adaptation à une concurrence accrue allant de pair avec la globalisation économique et financière, les stratégies d'acteurs s'inscrivent aujourd'hui dans un mouvement de concentration des activités qui s'est imposé tant au plan économique que géographique. Cette concentration est un mouvement majeur des dernières décennies et peut être considérée comme un facteur de croissance et de compétitivité en elle-même. C'est particulièrement le cas dans le domaine de la R&D et de l'innovation mais elle peut concerner aussi la production *stricto sensu*. Le lancement en France d'une politique en faveur du développement de pôles de compétitivité s'inscrit bien sûr dans cette logique.

***L'entreprise recherche l'environnement le plus propice à sa compétitivité. Le territoire doit pouvoir lui offrir cet environnement***

Au delà du constat, comprendre pourquoi telle ou telle concentration s'opère sur tel ou tel territoire permet aux différents acteurs d'ajuster leurs stratégies.

Du point de vue de l'entreprise, contrainte à une constante adaptation à son contexte concurrentiel, il s'agit de rechercher l'environnement le plus propice à sa compétitivité et à son développement. Son choix d'implantation ne peut s'opérer qu'en fonction de la rentabilité attendue. Il faut donc que le territoire qui l'accueille conforte ces facteurs de rentabilité et participe à leur développement.

***Face à la stratégie des entreprises et à ses concurrentes, la région doit relever le défi de l'attractivité***

Du point de vue du territoire, l'enjeu est donc celui de l'attractivité. En compétition avec ses concurrents, la région doit également développer sa compétitivité pour attirer et retenir un nombre croissant d'entreprises ou, en tout cas, un certain type d'entreprises si elle fait le choix de la spécialisation. En assurant la promotion de son territoire, l'exécutif régional répond à cet objectif de compétitivité et d'attractivité tout en procurant aux entreprises déjà implantées un avantage en termes d'image.

Nombreuses sont les régions économiques en Europe ou au-delà qui se sont déjà emparées de l'opportunité que constitue une stratégie territoriale pour cristalliser et renforcer leur potentiel de croissance : les régions allemandes qui concentrent la haute technologie industrielle, les régions anglo-saxonnes en matière de R&D et d'innovation, ou encore les régions espagnoles qui ont su développer leurs atouts pour favoriser et attirer les implantations industrielles. Dans chacun des cas, la concentration des activités conduit à une taille critique qui permet d'entrer ou de rester dans la compétition internationale.

## Les enjeux spécifiques pour la région-capitale et son environnement compétitif

### *Les facteurs discriminants se situent davantage au niveau de la qualité que des prix*

Le cas des régions capitales et des grandes métropoles est particulier tout en constituant un exemple exacerbé de ces logiques. Le niveau de compétition est l'échelon mondial (européen a minima). Les facteurs discriminants se situent davantage au niveau de la qualité qu'au stade des effets de prix. La différenciation est déterminante et la spécialisation sectorielle se pose en des termes radicalement différents de ceux qui concernent une région de second ordre. En découle, le rôle majeur joué par l'innovation, la connaissance et le savoir.

Le leadership qu'opèrent les régions capitales au plan national leur confère une place toute particulière en matière d'attractivité. Avec 45% des sièges sociaux sur son territoire, l'attractivité de l'Ile-de-France a un impact bien au-delà de ses frontières administratives.

Par ailleurs, la masse critique est par nature acquise. Dès lors, la gérer et la maintenir deviennent des enjeux majeurs.

## Les enjeux du développement des entreprises sont ceux du développement économique de l'Ile-de-France

### *Penser la compétitivité de la région en écho à la compétitivité de ses entreprises.*

Le futur et premier SRDE de l'Ile-de-France doit pouvoir intégrer la question majeure de la compétitivité et de l'attractivité en relevant un défi crucial, celui de penser la compétitivité de la région en écho à la compétitivité de ses entreprises. Les atouts compétitifs se construisent dans la durée mais les entreprises ont des contraintes d'ajustement qui relèvent souvent du court terme. Il faut pouvoir construire une stratégie globale -cadre de développement des activités au plan régional- qui soit en adéquation avec ces pressions

### *La compétitivité de la région et son attractivité se jouent au plan économique mais aussi plus largement au plan du bien être collectif*

Bien sûr, les contraintes qui s'imposent à la région sont d'un autre ordre, sa compétitivité et son attractivité se jouent au plan économique mais aussi plus largement au plan du bien être collectif. La région doit pouvoir préserver et développer son capital humain, son patrimoine culturel et naturel et être attractive vis-à-vis de la population.

Le SRDE qui s'élabore aujourd'hui en Ile-de-France peut être l'occasion d'associer fortement la dimension entrepreneuriale à l'initiative institutionnelle.

***Au-delà des enjeux financiers, une stratégie globale et des synergies à créer***

**Les enjeux de l'élaboration d'un SRDE** en Ile-de-France sont multiples.

Ils ne sont a priori pas circonscrits à des enjeux financiers-bien qu'il ne faille pas minimiser leur importance et ce d'autant plus que la gestion des aides figure parmi les responsabilités importantes qui incomberont à la Région. Mais c'est bien au-delà d'une stratégie globale et de synergies à créer ou à redécouvrir que les bénéfices et les avantages peuvent découler.

***L'objet et la légitimité d'un diagnostic : connaître avant de définir la stratégie à privilégier***

Le Conseil Régional d'Ile-de-France aura la responsabilité de faire converger les initiatives et les actions vers un objectif partagé. Mais l'efficacité globale des actions dépendra de chacun des acteurs qui se sera emparé de cet objectif et qui contribuera à sa réussite

La région-capitale détient des avantages compétitifs élevés, il est important de les connaître et de les reconnaître avant de définir la stratégie à privilégier dans le cadre du SRDE et de les valoriser. C'est l'objet et la légitimité d'un diagnostic pointu sur le développement économique de l'Ile-de-France.

***Construire une nouvelle dynamique pour une croissance robuste et durable***

Mais les enjeux se situent bien au-delà de la préservation des acquis, il s'agit de construire une nouvelle dynamique pour une croissance robuste et durable. Cette dynamique pour le futur requiert d'être prospectif et d'anticiper les capacités d'adaptation de la région aux évolutions de son environnement économique.

***Fixer les contours de la stratégie régionale de développement économique***

Il est nécessaire de fixer les contours de la stratégie de développement régionale qui est en train d'émerger en Ile-de-France. Que doit-elle et que peut-elle recouvrir ? Comment capitaliser sur les atouts compétitifs ? Quels sont les domaines dans lesquels des changements majeurs sont devenus nécessaires ? Quels sont ceux pour lesquels les interventions demandent à être modulées ?

C'est dans cet esprit et afin d'entrer dans le débat fondamental qui s'ouvre aujourd'hui à l'initiative de l'exécutif régional, que les CCI Paris Ile-de-France ont préparé cette première contribution.

Dans un premier temps, un diagnostic pointu sur le développement économique de l'Ile-de-France a été élaboré en prenant soin de chercher à identifier les tendances structurelles et les conséquences des fluctuations conjoncturelles récentes.

La région capitale est, en effet, ressortie fragilisée d'une longue traversée de turbulences conjoncturelles



internationales. L'environnement européen de l'économie francilienne connaît encore aujourd'hui des hésitations et des faiblesses tant au plan politique qu'économique tandis que le contexte national reste encore morose, quatre années après que le ralentissement de l'économie mondiale se soit déclaré.

Pourtant, dans le contexte actuel, la sensibilité élevée de l'Ile-de-France à la conjoncture mondiale peut constituer un atout, les poches de croissance se situant plutôt aux Etats-Unis et en Asie. Il n'est pas exclu alors qu'une "surréaction" de l'économie francilienne -relativement à la situation nationale- telle que celle enregistrée à la fin des années 1990, se produise. Il n'en reste pas moins que dans un contexte où la croissance est encore molle et peu diffuse, notamment au plan européen, les enjeux en termes de compétitivité pour les entreprises franciliennes restent de tout premier ordre.

#### ***Identifier des domaines d'actions à privilégier***

Les conclusions de l'analyse menée aux plans régional et départemental ont conduit à dresser un bilan des avantages comparatifs de la région, à souligner ceux qui apparaissent comme menacés, enfin, à relever les risques qui ressortent aujourd'hui comme majeurs et qui pèsent sur la croissance en Ile-de-France.

L'identification des domaines pour lesquels des actions et une mobilisation apparaissent incontournables et sont attendues, a résulté très directement de cette analyse.

---

## **Une gouvernance pour le SRDE à la hauteur des enjeux**

#### ***L'évaluation périodique du SRDE est indispensable à son succès***

La mise en œuvre d'une stratégie de développement économique doit s'accompagner d'une évaluation régulière des impacts. Le suivi du SRDE doit donc être pensé dès à présent. Le bilan annuel demandé par l'Etat qui serait consécutif à la délégation de l'attribution de ses aides déconcentrées aux entreprises (à titre expérimental pour 5 ans) aura pour objet spécifique d'évaluer les retombées réelles de ces aides financières.

Ainsi, alors que le SRDE a un horizon de cinq ans, son suivi doit pouvoir permettre une adaptation régulière qui assurera un réajustement des actions régionales en fonction de l'évolution de la situation économique et de la distance aux objectifs fixés. A cette fin, un dispositif élaboré d'informations et d'analyse de la situation

économique de l'Ile-de-France qui fournirait une vision globale et une actualisation régulière du diagnostic sur le développement économique de la région pourrait être préparé périodiquement et diffusé à l'ensemble des acteurs pour garantir une symétrie de l'information et une transparence indispensable au maintien de l'adhésion aux objectifs stratégiques. Les entreprises devront avoir leur place dans ce système d'évaluation de la même façon qu'elles occuperont une place stratégique dans le déroulé du SRDE.

Pour des raisons d'efficacité, il est nécessaire de rendre cohérents les différents schémas spécifiques<sup>1</sup> en cours d'élaboration en Ile-de-France. Cela a été affiché dans le cas du SRDE et du SDRIF puisque le premier devra constituer le volet économique du second. Il faut aussi que les interactions entre ces schémas puissent être lisibles pour les différents partenaires.

*Nota : la contribution des CCI franciliennes au SRDE n'aborde pas dans le détail la question du commerce car elle fait l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Développement Commercial Régional.*

---

<sup>1</sup> Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), Schéma de Développement Commercial Régional (SREC), Schéma Régional des Formations (SRF), Schéma Régional des Transports (SRT).

## QUATRE PRINCIPES POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ROBUSTE ET DURABLE

### 1. Assurer un potentiel de croissance élevé à l'Ile-de-France en favorisant l'innovation et la croissance de la population, facteurs fondamentaux de son expansion

*La diffusion plus large de l'innovation augmentera le potentiel de croissance de la région. Les PME-PMI doivent pouvoir participer davantage à cette dynamique*

Le leadership de l'Ile-de-France en matière de R&D et d'innovation, à la fois au plan national et international, doit être préservé. Les entreprises et les PME-PMI, en particulier, doivent pouvoir baser leur développement sur l'innovation pour s'assurer des rythmes de croissance plus élevés. La diffusion de l'innovation est un facteur de croissance et de productivité. Les transferts de technologie sont à multiplier. L'appui et le financement de l'innovation, la mise en réseaux et la mutualisation sont autant de domaines dans lesquels des actions sont à conforter (cf. **DOMAINE I**).

D'ores et déjà, la labellisation de cinq pôles de compétitivité en Ile-de-France constitue un moteur de la valorisation des atouts franciliens et aura, par ailleurs, un effet d'entraînement sur les autres secteurs d'activité. A l'échelle internationale, ils reflètent les domaines d'excellence de la région et auront naturellement des répercussions positives en termes d'image.

*Tensions sur le marché du travail et attractivité vis-à-vis de la population active : logement et qualité de vie, deux facteurs discriminants*

Les tensions persistantes qui se sont révélées au cours des quatre dernières années sur le marché du travail francilien renvoient de façon aiguë à la question des qualifications disponibles et, par déduction, à celle des formations.

Plus largement, la question de l'attractivité de la région vis-à-vis de la population active se pose, en termes de coût de la vie relativement aux rémunérations en fonction des catégories sociales mais aussi en termes de qualité de vie. Les contours sont variables en fonction des départements mais tous évoquent la nécessité d'un équilibre entre les différentes catégories de population, en adéquation avec un équilibre à trouver en matière de logement.

A court terme, l'inadéquation des qualifications aux besoins des entreprises conduit à des "non créations d'emploi" et, par conséquent, à des déficits de croissance. A long terme, les mouvements de population active défavorables à la région pèsent sur son potentiel de croissance (cf. **DOMAINE II**).

## 2. Faire de la création d'entreprises pérennes un levier privilégié de croissance car elle est une source cruciale de création de valeur et d'emplois

*La création d'activités est par évidence un facteur de croissance déterminant*

L'entreprise est au cœur du développement économique : la création de valeur et la création d'activités sont par évidence des facteurs de croissance. Ainsi, la création d'entreprises (innovantes et autres) et la transmission d'entreprises apparaissent comme des axes prioritaires d'intervention.

*Il est crucial que la région-capitale compte parmi ses enjeux celui du nouveau souffle entrepreneurial.*

Les nouveaux acteurs porteurs de nouvelles offres peuvent élargir les marchés et créer des emplois. Le renouvellement du tissu productif est un enjeu majeur qui est souvent dissocié des enjeux macroéconomiques de croissance. Aujourd'hui, il est crucial que la région-capitale compte parmi ses enjeux celui du nouveau souffle entrepreneurial.

Cet enjeu doit être doublé de celui qui consistera à donner aux entreprises créées la possibilité de se développer et d'atteindre rapidement la maturité qui leur permettra de s'adapter aux fluctuations de leur environnement économique. L'absorption des chocs externes pour les entreprises nouvelles est vitale. Il faut pouvoir accompagner ces entreprises au cours des différentes phases de leur développement, notamment en termes de financement. En termes de financement, l'avantage que procure la qualité et la dimension de la place financière de Paris est incontestable et doit pouvoir continuer de s'accroître (cf. **DOMAINE III**).

### **3. Renforcer les points forts de l'Ile-de-France tout en maintenant sa diversité économique pour relever le défi de la compétitivité et de l'attractivité**

*Malgré sa spécialisation dans les services à haute valeur ajoutée...*

Les mutations du tissu productif francilien ont conduit à un recul notable des activités industrielles dans la région-capitale alors même que celles-ci demeurent déterminantes en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité au plan international. Les effets qu'induisent les progrès de productivité au niveau de l'industrie bénéficient, en effet, à l'ensemble du système productif. Enfin, l'industrie produit incontestablement des effets d'entraînement sur les autres activités "phare" de la capitale.

*...l'Ile-de-France n'a pas engrangé d'avantages en termes de croissance globale sur la décennie écoulée*

En parallèle, l'Ile-de-France a accru sa spécialisation dans le domaine des services à haute valeur ajoutée (parmi lesquels les activités de R&D), moteur en termes de croissance et en termes de création d'emploi. Cette spécialisation s'effectue sur la base d'une population hautement qualifiée et génère, par conséquent, également de forts gains de productivité

Pourtant, l'Ile-de-France n'a pas engrangé d'avantages en termes de croissance globale sur la décennie écoulée. Il est vrai que les fluctuations conjoncturelles de la décennie 2000 ont été particulièrement pénalisantes pour les services B to B et qu'un rebond est attendu en lien avec la reprise économique sans que l'on puisse anticiper sa nature et son intensité.

*L'Ile-de-France gagnera à préserver la diversité de ses activités productives...*

Il ressort alors que l'Ile-de-France pourrait être avantagée par la préservation de la diversité de ses activités productives, qui par ailleurs constitue un élément de différenciation de la région-capitale par rapport à ses concurrentes européennes.

Cela signifie qu'il faut renforcer les points forts franciliens dans des domaines stratégiques : place financière, conseil, tourisme, congrès et salons pour lesquels les avantages compétitifs sont avérés bien que fortement concurrencés

*...et à renforcer ses points forts: place financière, conseil, tourisme, congrès et salons*

Mais cela signifie aussi qu'un équilibre est à trouver entre activités industrielles, activités de logistique et activités de services (aux entreprises mais aussi aux particuliers) sur l'ensemble du territoire régional.

Cette diversité réduit la vulnérabilité de la région aux chocs conjoncturels et sectoriels et peut constituer un avantage compétitif.

***L'immobilier d'entreprise et la qualité des zones d'activité : domaines d'actions à privilégier***

***avec le défi d'être attractifs à la fois aux plans régional et international***

La faculté d'une région à agir ou à peser sur le développement d'un secteur reste limitée. Cependant, elle peut agir en faveur d'un environnement global proposant des capacités et des conditions d'accueil des activités et des entreprises adaptées aux choix stratégiques opérés au plan sectoriel (attractivité d'activités à haute valeur ajoutée, développement de services à la personne,...).

Ainsi, il est déterminant de s'assurer que l'environnement soit favorable et que les offres soient à la hauteur des exigences exprimées en termes d'implantation des activités. C'est pourquoi, l'immobilier d'entreprise et la qualité des zones d'activité ressortent comme des domaines d'actions à privilégier avec le défi d'être attractifs à la fois aux plans régional et international.

Le développement de nouvelles infrastructures ou la montée en gamme de l'existant devront permettre une meilleure fluidité des déplacements des personnes et des biens et favoriser la mixité fonctionnelle des territoires. **(cf. DOMAINE IV).**

Cette diversité ne doit pas être antagoniste avec une spécialisation forte dans des domaines clés pour le futur. La structuration de l'espace régional et de son tissu productif autour des pôles de compétitivité qui est aujourd'hui déjà lancée, participera activement à accroître l'attractivité du territoire et à améliorer la compétitivité des entreprises franciliennes.

#### **4. Développer le potentiel des territoires qui sont aujourd'hui en retrait pour accroître la croissance de la région au plan global**

***Les territoires doivent pouvoir exploiter pleinement leurs atouts pour croître plus rapidement***

L'examen approfondi des territoires fragilisés apparaît indispensable. Lever les freins à la croissance de ces territoires, adapter leur environnement économique et institutionnel, leurs infrastructures en fonction de leurs spécificités socio-économiques constituent des conditions nécessaires à l'apparition d'un potentiel de croissance plus élevé pour l'Île-de-France dans son ensemble. Une approche et des interventions différenciées apparaissent nécessaires afin que les territoires puissent exploiter pleinement leurs atouts.

**LES CCI PARIS-ILE-DE-FRANCE PROPOSENT DE PRIVILEGIER  
LES PISTES D' ACTIONS DANS QUATRE DOMAINES**

**DOMAINE I :**

**Innovation, Recherche et Pôles de compétitivité**

**DOMAINE II :**

**Emploi, Attractivité vis-à-vis de la population active et Logement**

**DOMAINE III :**

**Création, Transmission et Transferts d'entreprises**

**DOMAINE IV :**

**Immobilier d'entreprise, Zones d'Activités Economiques  
et Infrastructures.**

L'Ile-de-France dispose d'un avantage compétitif important au niveau européen dans le domaine des brevets, des dépenses en matière de R&D, et en ce qui concerne la concentration des effectifs de la recherche publique et privée.

Elle se situe :

- **Au premier rang européen en matière de brevets** : 6,2% des brevets déposés en Europe proviennent de la région (qui figure en tête des régions européennes dans des domaines stratégiques : Pharmacie-biotechnologies (11,5%), électronique-électricité (7,7%) et instrumentation (6,1%)).
- **Au premier rang européen en matière de dépenses de R&D** avec 13,5 milliards d'euros en 2000 soit 8,1% de la dépense de R&D européenne. L'Ile-de-France est la quatrième région d'Europe par son intensité en R&D (calculée en rapportant les dépenses de R&D d'une région à son PIB).
- **Au premier rang européen en matière de concentration des effectifs de la recherche publique et privée** ; en France, la région concentre 46% des chercheurs du secteur privé et près de 36% du public.
- **Au plan national, l'Ile-de-France reste la première région exécutrice de R&D en France** avec 40,2% des dépenses nationales, soit 3,3% du PIB régional (2,3% pour le privé et 1,1% pour le public). En 2000, le potentiel de R&D privée de l'Ile-de-France est particulièrement fort dans les domaines de l'énergie, l'industrie automobile (75,5% des chercheurs français), la construction (65,8%), l'industrie pharmaceutique (64%) et les services de transport et de communication (58%).

**Son positionnement compétitif s'effrite pourtant dans ces trois domaines, même si le leadership de la région n'est pas remis en cause au plan national.**

- **La baisse de la part des dépôts de brevets franciliens au niveau européen est manifeste** dans de nombreux secteurs en liaison avec la désindustrialisation de la région et l'accroissement des délocalisations, y compris dans des domaines qui sont identifiés comme des points forts de la région.
- **L'évolution des effectifs de R&D est actuellement négative** en Ile-de-France alors qu'un mouvement inverse est observé en province. La déconcentration souhaitée de la recherche publique a provoqué une chute des effectifs en Ile-de-France de 53,2% du total national en 1982 à 36,5% en 2000.
- **La part des publications scientifiques franciliennes baisse au niveau international** et passe de près de 7% en 1993 à 5,8% des publications européennes en 2001. En 2000, 38% des publications scientifiques françaises étaient réalisées en Ile-de-France.



## **L'Ile-de-France perd du terrain dans l'industrie de haute technologie, ce qui peut être un facteur de perte de savoir-faire et de compétitivité en matière d'innovation.**

- Ce sont les entreprises de haute technologie qui intègrent le niveau de progrès technique le plus élevé, ce qui s'accompagne d'une évolution de la productivité supérieure. Or, si le poids de la haute technologie francilienne en matière d'emploi (700 000 salariés dans un tissu dense d'entreprises) est significatif (13,4% de l'emploi salarié régional), **la région capitale a vu baisser fortement ses effectifs salariés industriels dans quasiment tous les domaines technologiques** entre 1993 et 2003.

## **La valorisation de l'innovation et la coopération entre la recherche publique et privée sont insuffisantes**

- Les relations entre le domaine de la recherche et celui de la production dans l'entreprise sont insuffisantes : les réseaux de recherche et d'innovation réunissant PME/PMI et organismes publics de recherche sont encore trop rares (seules 10% des PME françaises sont concernées) ; **un fort décalage subsiste entre les besoins des PME et les compétences des laboratoires.**

## **Le dispositif d'aide à l'innovation est complexe et peu performant**

- Les dispositifs d'aide à l'innovation (financements, services de soutien...) sont nombreux, dispersés entre divers acteurs et complexes, ce qui les rend peu lisibles et difficiles d'accès. Les organismes spécialisés ne travaillent pas suffisamment en réseau et ne disposent pas d'outils de partage d'informations.
- Les PME innovantes ont des difficultés pour croître car elles supportent de lourdes charges d'investissement et de développement avant de commercialiser leurs produits et d'accéder à la rentabilité. Parallèlement l'ensemble des PME indépendantes ne réalise qu'une faible part de l'investissement en R&D (11% au niveau national).

## **L'Ile-de-France connaît un déficit d'image en matière de recherche et d'innovation**

<b>INNOVATION</b>
<p>Une <b>innovation</b> consiste à introduire ou appliquer « quelque chose de nouveau ». Elle se matérialise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- par la mise en œuvre d'un procédé nouveau (utiliser de nouvelles machines, de nouvelles sources d'énergie, de nouvelles matières premières) ou de nouvelles méthodes de production, d'approvisionnement et de distribution ou</li><li>- par le renouvellement ou l'élargissement d'une gamme de produits (biens ou services) en vue de conquérir un marché ou dans le but d'améliorer le fonctionnement d'une organisation.</li></ul> <p>Le rôle de l'innovation est multiple : elle constitue une force motrice et tire les entreprises vers des objectifs ambitieux et à long terme. Elle conduit aussi au renouvellement de la structure industrielle et est à l'origine de nouveaux secteurs d'activité économique.</p> <p><b>L'innovation est nourrie par la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche-développement</b> mais n'est pas systématiquement synonyme de (haute) technologie bien que celle-ci intervienne de plus en plus dans les équipements, les matériaux, les logiciels, les méthodes.</p> <p><b>Elle peut enfin donner lieu à une invention</b> qui sera protégée par le brevet (pour une invention technique), par le droit d'auteur (pour un logiciel informatique)...</p> <p><b>La Jeune Entreprise Innovante (JEI)</b> – Le statut de la JEI a été créé par la Loi de finances pour 2004 pour les petites ou moyennes entreprises de moins de huit ans qui consacrent au moins 15% de leurs dépenses à la R&amp;D. Ce statut leur permet de bénéficier d'avantages fiscaux notamment.</p>

## Le renforcement de la concentration de la R&D pour favoriser l'attractivité de la région

Les avantages de la concentration spatiale des activités liées à l'innovation sont connus : économies d'échelle, interactions plus intenses entre acteurs du fait de leur proximité, transferts facilités de la sphère des connaissances vers la sphère productive... **En outre la concentration de la R&D constitue l'un des facteurs d'attractivité influant sur le choix de localisation des firmes étrangères.** La concentration est particulièrement stratégique dans le cas des activités liées à l'économie de la connaissance et de l'information (comme l'ont montré les travaux de M.Porter (1998), « *Clusters and the new economics of competition* »).

Néanmoins, **l'accroissement des activités de R&D** risque d'être affecté par la décélération des secteurs de l'industrie et des services **intensifs en connaissances**. On peut poser l'hypothèse que cet accroissement dépendra de l'évolution de la structure productive, elle-même tirée par les opportunités offertes par le marché français et sa sophistication. A ce titre, le degré de diffusion des TIC (encore relativement faible en France par rapport aux autres pays du nord de l'Europe) peut être déterminant pour l'évolution de la demande de produits et de services intensifs en connaissances.

## La diffusion, la valorisation de l'innovation et le transfert de technologie, une démarche majeure pour introduire les innovations sur le marché et stimuler la croissance

La valorisation de l'innovation et le transfert de technologie visent à informer et à faire intégrer par les entreprises les résultats des centres de recherches et les nouveaux savoir-faire développés. Ils participent à la stratégie d'innovation que la région pourrait développer pour favoriser la croissance ; **l'enjeu étant d'accroître la capacité des entreprises à intégrer rapidement les innovations, car cela constitue un avantage compétitif pour l'entreprise.** Cette réactivité est également un facteur déterminant pour affronter la concurrence européenne et assurer la compétitivité économique de la région.

## La prospective régionale dans le domaine de l'innovation : une façon d'anticiper et d'éclairer les choix pour l'avenir

Adopter une vision dynamique de l'innovation en s'appuyant sur l'intelligence économique (c'est-à-dire de surveillance permanente, pro-active et ciblée de l'environnement pour y déceler dès que possible les technologies émergentes qui seront peut-être prépondérantes demain) est crucial. Pour cela, la région doit pouvoir disposer d'une démarche prospective afin d'éclairer ses choix stratégiques pour des domaines de recherche nouveaux, permettant d'orienter les financements en conséquence.

## De fortes attentes de la mise en œuvre des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité visent à réunir des réseaux d'acteurs publics et privés (entreprises, laboratoires de recherche, centres de formation) autour de projets communs de R&D et

d'innovation sur une zone géographique déterminée. Cette combinaison d'acteurs engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour d'un marché et de domaines technologique et scientifique doit créer une masse critique permettant de renforcer la compétitivité mais aussi la visibilité internationale.

Cette visibilité peut être confortée par l'articulation avec des programmes de recherche européens déjà existants et devrait pallier au déficit d'image dont souffre la région en matière de recherche et d'innovation.

A l'heure où les secteurs d'activités des pôles ont déjà été définis, fixant les domaines d'action prioritaires du développement économique francilien, **la diversité des activités économiques en Ile-de-France reste un atout qui ne doit pas être négligé**, ne fût-ce que la capacité à détecter les niches d'activités porteuses des innovations de demain.

### **L'innovation n'est pas seulement un mécanisme économique ou un processus technique, elle peut également apporter une réponse aux préoccupations régionales actuelles en matière de développement durable et de cohésion sociale**

Au-delà du nécessaire accroissement des capacités des entreprises et des institutions publiques à investir dans la recherche, la formation et dans la coopération, **il importe de prendre la mesure de l'impact des projets innovants sur l'amélioration des conditions de vie et l'organisation de la vie sociale**. Les projets innovants peuvent permettre de faciliter les communications, favoriser la sécurité dans les transports, économiser des ressources naturelles ou énergétiques, et contribuer ainsi au respect de l'environnement.

### **L'esprit d'innovation, un défi culturel**

**Les ressources humaines sont l'un des piliers de la politique d'innovation**. La disponibilité de personnel qualifié pourrait poser des problèmes à court terme en raison des départs en retraite, des départs de chercheurs à l'étranger et de la désaffection des jeunes pour les études scientifiques voire de leur manque de sensibilité à la vie de l'entreprise et à l'innovation. De plus, l'innovation est aussi un processus collectif qui suppose l'engagement de salariés dont la créativité, la motivation, et l'implication s'avèrent critiques pour sa réussite.

**RENFORCER LA COOPÉRATION RECHERCHE-ENTREPRISE, RECHERCHE PRIVEE- RECHERCHE PUBLIQUE**

L'objectif est de faciliter les transferts de technologie, de connaissances et de compétences et d'accroître le volume de recherche partenariale.

Cela passe par :

- la sensibilisation des responsables de laboratoires à la coopération avec les entreprises, incluant la professionnalisation de chercheurs pour offrir des prestations adaptées aux entreprises.
- la promotion de l'offre de compétences des laboratoires publics de R & D via des sites Internet.
- l'émergence et l'animation de réseaux entre les entreprises et les centres de recherche.

**DEVELOPPER ET RENFORCER LES RELATIONS GRANDS COMPTES / PME INNOVANTES**

La multiplication des liens entre les PME et les grands comptes<sup>2</sup> est nécessaire à la fois pour informer les PME innovantes des commandes des grands comptes, pour inciter ces derniers à faire appel aux PME innovantes, pour sécuriser les achats effectués par les grands comptes auprès des PME innovantes, et pour développer les échanges de bonnes pratiques.

L'établissement de ces liens réguliers permet de transférer les savoir-faire des grandes entreprises vers les PME pour leur apporter des réponses concrètes et renforcer leur compétitivité.

**SOUTENIR ET PROMOUVOIR DES FILIÈRES INNOVANTES ET DE NOUVEAUX SECTEURS POUR MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES ACTIVITES ECONOMIQUES**

Certaines activités qui ne se situent pas dans le périmètre des pôles de compétitivité pourraient utilement être soutenues, tout comme certaines filières à forte dominante R&D afin de maintenir des activités économiques diversifiées et de renforcer la cohésion territoriale de la région.

<sup>2</sup> à l'instar de ce que propose le pacte PME - <http://www.pactePME.org>

La diffusion de l'usage des NTIC dans tous les secteurs d'activités peut avoir un effet moteur sur le maintien et le développement de la R&D dans ce secteur.

## **AMELIORER LE FINANCEMENT DE L'INNOVATION POUR ENCOURAGER LA CREATION ET LE MAINTIEN D'ENTREPRISES INNOVANTES**

Plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Créer des fonds plurinationaux de capital d'amorçage et de capital-risque pour faciliter la naissance d'entreprises nouvelles de haute technologie et leur développement européen,
- Faciliter l'accès aux financements bancaires et autres pour les PME qui investissent dans la R&D.

## **RENFORCER L'EFFORT DE PROSPECTIVE AU NIVEAU RÉGIONAL POUR CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE**

Une veille technologique permanente permettrait de déceler le plus tôt possible les technologies émergentes et de définir les axes stratégiques de développement de la politique régionale en matière d'innovation. La construction d'un outil de suivi statistique de l'innovation ainsi que la mise en place d'actions d'intelligence économique complèteraient cette démarche.

## **OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS**

La complexité des procédures de soutien aux entreprises a des répercussions sur leur capacité d'innovation. Ainsi il faudrait :

Prévoir un point d'entrée unique (au niveau régional et départemental) pour accéder aux informations sur l'innovation et aux services liés qui :

- facilite l'accès aux aides publiques régionales, nationales et communautaires en matière d'innovation,
- accompagne les entrepreneurs dans l'analyse de leurs besoins et dans le suivi de leur projet,
- les aide à définir une stratégie en matière de protection intellectuelle et industrielle, ainsi qu'à acquérir ou à céder des licences.

Revisiter les dispositifs d'aides<sup>3</sup> existants pour :

- en améliorer la lisibilité (notamment les critères d'éligibilité),
- simplifier les démarches administratives,

<sup>3</sup> Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC) pour recourir momentanément aux compétences d'un conseil extérieur, Aide au Recrutement de Cadre (ARC) pour créer une nouvelle fonction d'encadrement, Aide à l'Investissement Matériel de modernisation (FDPMI) pour réaliser des investissements technologiques, Aide au conseil technologique dans le cadre du Réseau de Développement Technologique d'Ile de France (Prestation technologique de réseau : PTR).

- prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises (ex : dans le cadre du FRAC, prévoir le suivi de l'entreprise après le diagnostic - mettre en place des « dispositifs d'écoute de la demande des PME » qui pourraient avoir pour mission de renforcer la capacité de celles-ci à développer leurs efforts de recherche ou à intégrer des technologies nouvelles.
- Constituer un réseau permettant le maillage et la rationalisation des services œuvrant pour l'appui aux entreprises<sup>4</sup> disposant d'outils favorisant le partage de connaissances et d'expériences entre acteurs

## **DEVELOPPER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION**

L'innovation devrait devenir une dimension permanente de la formation initiale et continue. Il conviendrait de :

- stimuler la formation continue, en particulier dans les PME mais aussi dans les organismes d'appui et généraliser les formations aux nouvelles technologies, à l'innovation, au transfert des technologies et aux activités de gestion de la propriété intellectuelle,
- accroître la coopération entre les établissements de recherche et les entreprises,
- favoriser la mobilité des salariés pour identifier et développer de nouvelles qualifications requises par les changements technologiques en cours et prévisibles,
- mettre en place des programmes de formation initiale incluant : la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, la connaissance d'un marché, des matériaux, des techniques, des produits, des coûts, l'apprentissage de techniques de créativité et de méthodes d'expérimentation, etc.

---

<sup>4</sup> Ces services peuvent être des incubateurs, des hébergeurs (hôtels d'entreprises, pépinières...)

### La croissance de la population bridée par un solde migratoire négatif

- **L'Île-de-France a une population active très qualifiée qui lui permet d'avoir une productivité élevée (un avantage compétitif important), et une structure productive très orientée vers les activités à haute valeur ajoutée.** Cette population est aussi à l'origine d'une demande en quantité et en qualité qui alimente l'activité des secteurs de la distribution et des services.
- Cependant, malgré un solde naturel très positif (excédent des naissances sur les décès), la région perd une partie de son avantage – de l'ordre d'un tiers- du fait d'un solde migratoire négatif. **L'Île-de-France a ainsi perdu plusieurs dizaines de milliers d'habitants par an au cours des dernières années.** A l'exception notable de la Seine-et-Marne (depuis 1962), tous les départements franciliens ont enregistré un solde migratoire négatif.
- Classe d'âge la plus touchée, les 30-59 ans quittent massivement l'Île-de-France pour la province afin de bénéficier d'un niveau de vie plus élevé et d'une meilleure qualité de vie.

### Un coût de la vie élevé fortement lié au prix du logement et qui s'impose à tous

- Alors que le logement renchérit le coût de la vie en Île-de-France, ce surcoût est de moins en moins compensé par les salaires qui, à qualification égale, ont désormais tendance à s'égaliser avec ceux perçus en régions.
- Le taux d'effort net des ménages (part des revenus consacrés au logement), déjà plus élevé qu'en région, progresse en effet régulièrement, que ce soit dans le locatif social ou privé ou lors de l'accession à la propriété.
- Mais au-delà d'effets prix défavorables, **la région souffre d'un déficit de logements disponibles.** La construction de logements neufs comme la valorisation du parc existant apparaissent insuffisantes : si l'on rapporte les mises en chantier au nombre d'habitants, l'Île-de-France avec trois logements construits pour 1000 habitants, se situe loin derrière le Languedoc-Roussillon (8,2), Rhône-Alpes (6,4) ou Provence-Alpes-Côte d'Azur (5,2).
- Différentes mesures ont déjà été lancées par les pouvoirs publics locaux pour contrer la dégradation de la situation en Ile-de-France (établissement foncier régional, aides financières spécifiques pour l'accession à la propriété...). Cependant, tant du point de vue qualitatif (retard de la construction, tensions sur le marché) que quantitatif (taille, localisation, prix des logements), les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des besoins identifiés.
- Cette situation renforce par ailleurs l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail. **Elle allonge ainsi la durée des trajets pendulaires, renforce l'engorgement des réseaux de transports et pénalise le fonctionnement des entreprises.** En effet, les conditions d'accès aux sites des entreprises ont un impact sur la productivité des salariés et l'acceptation d'un emploi.

## **L'inadéquation des qualifications aux besoins des entreprises, frein à l'emploi et à l'activité.**

- Dans un contexte de faible accroissement de la population active, **l'insuffisante adéquation des qualifications aux besoins de l'économie régionale constitue un frein au développement économique.** En résulte une situation paradoxale, caractérisée par un niveau de chômage élevé alors même que de nombreux secteurs connaissent d'importantes difficultés de recrutement.
- Les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement marquées pour certaines catégories de salariés. Les secteurs les plus affectés sont les métiers de bouche, la construction, les services aux particuliers et le commerce. L'analyse par fonctions confirme cette situation puisque les entreprises rencontrent des difficultés importantes pour pourvoir leurs postes de travail principalement dans les fonctions "production", "marketing, commercial, vente", et dans les services techniques.
- Au-delà des difficultés rencontrées, **cette inadéquation conduit 58% des PME et 47%<sup>5</sup> des grandes entreprises franciliennes à ne pas recruter.** Plus préoccupant encore, dans plus de la moitié des cas, les PME se trouvent dans l'impossibilité de répondre à la demande. Cela renforce l'hypothèse selon laquelle ces tensions freinent l'activité. Les autres effets négatifs du manque de personnel identifiés par les entreprises sont : l'augmentation du temps de travail des salariés en place, la réduction de l'activité, la redéfinition des plans de formation, et enfin le recours à de la main d'œuvre ou à des prestataires étrangers.

---

<sup>5</sup> Enquête CCIP - Médiamétrie 2004



### **La disponibilité de la main d'œuvre qualifiée, un élément essentiel pour réduire les tensions sur le marché du travail francilien**

Le manque de main d'œuvre adaptée dans certains secteurs économiques a pour effet d'empêcher les entreprises franciliennes de répondre à la demande des consommateurs, ou des autres entreprises, puisque 27% des effectifs salariés régionaux travaillent dans le secteur des services aux entreprises.

Hormis l'impossibilité de répondre à la demande, cette situation a un impact important sur les transferts d'entreprises. Ces dernières sont de plus en plus nombreuses à transférer leur activité dans les autres régions françaises en général, et dans les régions frontalières de l'Ile-de-France en particulier où elles peuvent trouver plus facilement des salariés et des locaux d'activités à des prix plus abordables. Pour les entreprises franciliennes, ces difficultés de recrutement constituent un véritable handicap compétitif.

### **Une offre de logements large et diversifiée permet de retenir une main d'œuvre de plus en plus mobile**

La capacité des acteurs publics à se mobiliser pour mettre en place une offre large et diversifiée de logements sur l'ensemble du territoire pour attirer et retenir différentes catégories socio professionnelles est un enjeu capital car, en plus de nourrir la demande locale, cela permet de renforcer la mixité urbaine dont la région a besoin.

Les entreprises considèrent que les difficultés sur le marché du logement, amplifiées par le dysfonctionnement du parcours résidentiel, créent des obstacles en matière de recrutement. Ces obstacles concernent différentes catégories de population : les jeunes étudiants à Paris, les chercheurs ou cadres de haut niveau étrangers, les catégories sociales intermédiaires qui pourraient répondre à certains besoins en qualifications dans des domaines tels que la santé, le commerce ou les services aux particuliers.

### **Le développement de la demande sur les territoires renforcera la croissance de la région**

Il est important que l'Île-de-France attire et conserve une population active à fort potentiel et hautement qualifiée, car cela représente un enjeu important en termes de consommation : rester attractive vis-à-vis de la population active, c'est également assurer une demande forte qui permettra le développement des entreprises locales.

**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET TRAVAILLER SUR L'IMAGE DES TERRITOIRES**

Préserver l'économie résidentielle, facteur d'équilibre du territoire, par des actions de conseil et des financements appropriés (soutien au commerce de proximité).

Initier des démarches de prévention, de médiation, et de soutien en matière de sécurité des entreprises isolées, en particulier les commerces.

Dynamiser le commerce de proximité par la valorisation des métiers alimentaires en mettant en avant le professionnalisme et la qualité des prestations des métiers de bouche qui sont les locomotives économiques des quartiers de centre-ville.

**VEILLER À L'EQUILIBRE DES FONCTIONS URBAINES : LOGEMENT ET ACTIVITÉ ECONOMIQUE**

Soutenir les activités culturelles et de loisirs pour rendre les départements de grande couronne plus attractifs vis-à-vis de leurs habitants, et notamment les jeunes et les cadres intermédiaires et supérieurs.

Améliorer le cadre de vie en mettant l'accent sur le respect de l'environnement et le développement des services de proximité (notamment les commerces), afin de satisfaire les exigences de plus en plus fortes des Franciliens en termes de qualité de vie.

Développer les infrastructures de transport tangentielle individuelles et collectives adaptées (cf. domaine IV).

Multiplier la construction et la réhabilitation de logements plus diversifiés et de qualité pour attirer des catégories socio-professionnelles diversifiées.

Développer une offre qualitative et diversifiée de logements en adéquation avec les besoins des salariés des pôles d'emploi.

**ADAPTER LES FORMATIONS AUX BESOINS DES ENTREPRISES.**

Analyser les inadéquations entre offre et demande d'emploi : engager des coopérations par bassin d'emploi entre entreprises et acteurs

locaux de la formation sur les thèmes de l'adaptation de la main d'œuvre aux besoins prospectifs de court et moyen terme.

Prendre en compte les attentes des entreprises (formation continue, validation des acquis de l'expérience, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) devant la dégradation de la pyramide des âges des salariés dans de nombreux secteurs d'activité.

Sensibiliser les jeunes et les enseignants aux opportunités offertes par les différents métiers (techniques en général) dont l'économie régionale a besoin, et valoriser ces professions à l'aide de manifestations régulières à destination du grand public.

Améliorer l'accès à l'emploi en développant des passerelles entre les demandeurs d'emplois et les entreprises des secteurs qui souffrent de difficultés de recrutement.

Rendre les formations techniques plus internationales en permettant à des jeunes étrangers d'apprendre la langue française en même temps qu'un métier, et de s'intégrer sur le marché du travail français dans les secteurs qui manquent de bras.

Ces actions devront être précisées en fonction des propositions avancées dans le cadre du Schéma Régional des Formations.

## Un affaiblissement de la part de l'Ile-de-France dans le total national des créations

- Les créations d'entreprises ont fortement augmenté depuis la mi-2003. Cette évolution traduit à la fois l'impact du nouveau dispositif gouvernemental d'incitation à la création mais est également liée à la situation dégradée sur le marché du travail. En effet, en juillet 2003, la Loi d'initiative économique (loi Dutreil) a été adoptée qui facilite la création d'entreprises en allégeant leur fiscalité, et en renforçant l'accompagnement social des dirigeants<sup>6</sup>. Les créations récentes concernent particulièrement les domaines de l'immobilier, de la construction, les industries agroalimentaires, les services aux entreprises, et le secteur des nouvelles technologies en général. Dans ce domaine, le nombre de créations en Ile-de-France a en effet augmenté de 26% en 2004 par rapport à l'année précédente. Au plan sectoriel, ce sont les services aux entreprises qui affichent une progression parmi les plus dynamiques au plan national (+14,6%<sup>7</sup>).
- **Le taux de créations pures<sup>8</sup> en Ile-de-France est plus élevé que celui observé en province** (81 % contre 69 % pour la moyenne métropolitaine). **Par habitant, il y est également plus fort** (54 créations ex nihilo pour 10 000 habitants, 36 pour la moyenne métropolitaine). **L'Ile-de-France concentrait 22,8% du total national des créations d'entreprises en 2004**. Ce taux était proche de 24% en 2000, avant le retournement conjoncturel. Cependant, la situation est hétérogène au sein de la région et l'on constate des différences significatives entre la petite couronne, la grande couronne et Paris. De même, au niveau national, les régions du Sud sont globalement plus dynamiques que le reste de la France.
- Du côté des créateurs, à peine un sur cinq en Ile-de-France a fait appel aux dispositifs d'aide à la création et seuls 12% ont recours aux conseils de professionnels. Les créateurs franciliens utilisent peu les possibilités de formation puisqu'ils ne sont que 25% à le faire, contre 34% en province, et la majorité des participants à ces formations reconnaissent les avoir suivies principalement parce que cela était nécessaire pour obtenir une aide financière pour leur projet.
- Parallèlement, une récente étude de l'Ifop révèle qu'environ 25% des Français ont envie de créer leur propre entreprise ou de se mettre à leur compte, et ce dans les cinq années à venir pour la majorité d'entre eux. Le passage à l'acte est essentiellement lié au fait de trouver des financements. Une étude du renoncement à la création d'entreprise<sup>9</sup> révèle, quant à elle, que les difficultés liées au montage financier suscitent plus du tiers des abandons.

<sup>6</sup> Ces mesures viennent renforcer les dispositifs précédents et notamment le dispositif du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE) qui permet au créateur d'entreprise de cumuler ses allocations chômage et les revenus issus de la nouvelle entreprise pendant 18 mois au plus. Par ailleurs, depuis 2002, certaines aides à la création comme l'Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises (ACCRES) et l'Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles (EDEN) peuvent être cumulées avec d'autres aides destinées aux chômeurs créateurs d'entreprises.

<sup>7</sup> INSEE. 2005. *La hausse des créations d'entreprises se poursuit*. INSEE Première n°1002

<sup>8</sup> nombre d'entreprises créées dans l'année par rapport au nombre d'entreprises existantes

<sup>9</sup> Etude de l'Agence Pour la Création d'Entreprises, association loi 1901, créée à l'initiative des pouvoirs publics.

- Enfin, les créateurs-repreneurs d'entreprises regrettent de façon générale la multiplicité des acteurs intervenant dans les dispositifs de soutien, leur manque de coordination, et leurs différences de compétences et de circonscription d'action.

## 800 000 entreprises à transmettre dans les quinze prochaines années

- En raison du vieillissement des chefs d'entreprises, environ 800 000 entreprises changeront de mains dans les quinze années à venir au niveau national. Le nombre total des reprises d'entreprises en France approcherait 60 000 par an.
- En Ile-de-France, ce sont **99 000 dirigeants de PME** (de moins de 50 salariés) qui **sont aujourd'hui âgés de plus de 54 ans. Leurs entreprises regroupent environ 499 000 salariés.** Les reprises sont très concentrées dans le commerce et les services aux particuliers (hôtels cafés restaurants essentiellement), qui représentent respectivement 29% et 44% du total.
- Ces données sont capitales car **la transmission est une phase très risquée dans la vie de l'entreprise.** C'est une opération complexe mettant en jeu une série de facteurs à des niveaux divers : juridique, comptable, fiscal, financier, psychologique et affectif. **Près de 30 % des opérations échouent dans les sept ans suivant la transmission** (20% dans les cinq premières années). Les difficultés les plus couramment rencontrées lors de la reprise d'une entreprise relèvent des domaines du management, de la gestion des compétences, de la productivité, de la trésorerie, de la modernité de l'appareil productif, ou encore de la relation avec les clients.

## L'Ile-de-France enregistre un solde négatif des transferts d'entreprises au profit des autres régions françaises

- Depuis le début des années 1990, on assiste à une augmentation de la mobilité des entreprises en France et à **une accélération des transferts interrégionaux d'établissements.** Ainsi, entre 1996 et 2001, 300 000 établissements regroupant 950 000<sup>10</sup> salariés ont changé de commune. En moyenne chaque année, ce sont 50 000 établissements soit 2% des établissements en activité qui opèrent ce changement.
- **L'Ile-de-France enregistre un solde de transferts fortement négatif,** et sur la période 1996-2001, 13 500 établissements ont quitté l'Ile-de-France pour la province alors que 7 800 ont fait le chemin inverse, ce qui représente un déficit de 5 700 établissements.
- La plupart des transferts sont de proximité puisque les deux tiers des établissements qui font le choix de changer d'emplacement restent dans la même aire urbaine<sup>11</sup> pour pouvoir continuer à profiter du même bassin de population et d'activité. Un transfert sur sept correspond à un changement de région, et ce sont les transferts de longue distance de petits établissements qui augmentent le plus vite (+ 42% pour les transferts d'établissements sans salarié au delà de 200 km). C'est dans les services aux entreprises et dans la haute technologie que la mobilité est la plus forte.

<sup>10</sup> INSEE. 2004. *Les transferts interrégionaux d'établissements*. INSEE Première n°949

<sup>11</sup> Définition INSEE : Une aire urbaine est un ensemble de communes, constitué par un pôle urbain (agglomération comportant 5 000 emplois au moins) et par sa couronne périurbaine (communes dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci).

## La création et la transmission d'entreprises : un facteur déterminant pour le dynamisme de l'Ile-de-France

La création de valeur, d'activités et d'emplois, constitue par évidence un facteur de croissance. La création d'une entreprise viable (innovante ou autre) requiert du temps, nécessite un accompagnement effectué par des professionnels pour éviter l'isolement et enfin, dépend de l'accès au financement qui doit être facilité.

La création et la transmission d'entreprises, y compris de petite taille (30% des salariés franciliens travaillent dans des entreprises de moins de vingt salariés, et 63 % des entreprises franciliennes comptent de un à quatre salariés en 2004) est donc un réel enjeu en termes d'emplois pour la région. On estime ainsi que les transmissions d'entreprises concernent 300 000 emplois chaque année.

**Le maintien de l'activité des Très Petites Entreprises (TPE) et des PME constitue aussi un enjeu crucial pour l'aménagement du territoire** ; il s'agit de conserver le dynamisme local dans les communes rurales et d'améliorer la qualité de vie en ville surtout lorsque les entreprises de petite taille concernées par les transmissions sont des commerces et services de proximité. Ainsi, au delà des répercussions strictement économiques quant aux créations d'emplois et de richesses, le développement d'entreprises dans les secteurs des services à la personne (par exemple des crèches, conciergeries d'entreprises...) et du commerce de détail permet de renforcer l'attractivité vis-à-vis de la population active. **La capacité de l'Ile-de-France à répondre à la demande de services de proximité des classes moyennes peut influencer sur la préservation de la mixité urbaine de son territoire.**

Le déficit de transferts d'établissements de l'Ile-de-France a aussi un impact en termes d'emplois, puisque, à titre d'exemple pour la ville de Paris, les transferts se sont soldés par une perte de 26 000 salariés entre 1994 et 2002, soit 3 000 emplois par an, ce qui représente 0,34% de l'emploi salarié parisien.

2

De même, si le soutien aux entreprises récemment reprises permet de sauvegarder des emplois, la création d'entreprises permet d'en créer de nouveaux. Ainsi, en 2003, les entreprises créées ou reprises en 1998 avaient créé plus de 16 000 emplois, les entreprises nouvelles créant en moyenne quatre à cinq fois plus d'emplois que les entreprises reprises. Ces dernières ont cependant un taux de survie plus élevé à cinq ans.

## L'ancrage des entreprises en Ile-de-France pour maintenir la compétitivité de la région

La capacité de l'Ile-de-France à garder sur son sol les entreprises innovantes revêt une grande importance pour préserver ses avantages compétitifs dans les domaines de pointe par rapport aux métropoles concurrentes au niveau international. **En effet, les créateurs franciliens sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur que ceux des autres régions françaises et leurs projets sont plus fréquemment innovants.** Ainsi, 28,6%

des entreprises créées en Ile-de-France concernent les services aux entreprises et particulièrement l'informatique et les télécommunications qui nécessitent des compétences très pointues. Ce secteur ne représente que 16,9% des créations en province<sup>12</sup>.

Le même constat se dégage pour les **repreneurs franciliens** en termes de formation et de capacité de financement mais également, et cela est lié, au regard de la taille de l'entreprise reprise et de son secteur d'activité.

On observe parallèlement qu'en tête des transferts, arrivent les prestations à forte valeur ajoutée, du conseil et de l'assistance (informatique, publicité, ingénierie technique) et de l'industrie des composants. **Il est donc capital pour le dynamisme économique d'une région d'attirer et retenir ce type d'entreprises.** Or, sur la période 1996-2001, les départs d'entreprises franciliennes se concentrent sur trois secteurs : les services aux entreprises (35% des départs), le commerce de gros (14%), et l'éducation-santé-action sociale (13%).

**En matière de transferts d'entreprises, l'Ile-de-France est en déficit vis-à-vis de toutes les régions** excepté la Lorraine et l'Alsace. Les régions PACA et Rhône-Alpes sont les principales bénéficiaires des établissements perdus par la région capitale. Bien que leur poids économique soit bien moindre que celui de la région capitale, le renforcement de leur attractivité pourrait à moyen terme amplifier le mouvement de départ d'établissements franciliens dans leur direction.

---

<sup>12</sup>Données INSEE

**SENSIBILISER LES FRANCILIENS À LA CRÉATION-REPRISE ET A LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES**

Susciter la création d'entreprises en développant l'esprit d'initiative entrepreneuriale suffisamment tôt dans la scolarité et en valorisant les initiatives réussies.

Inciter au développement d'activités dans des secteurs nouveaux et stratégiques pour l'avenir tels que l'environnement, les technologies de pointe...

Favoriser le parrainage ou mentorat entre les dirigeants et des créateurs-repreneurs

Valoriser la reprise d'entreprise, comme une autre façon de créer.

Sensibiliser les futurs cédants à l'importance d'une transmission bien préparée pour pérenniser l'entreprise qu'ils ont développée.

**ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES NOUVELLES OU RÉCEMMENT REPRISES ET LEUR EXPANSION**

Fédérer les acteurs de la création d'entreprises pour une meilleure lisibilité des dispositifs d'aide et d'accompagnement.

Assurer un meilleur accès des cédants et repreneurs à l'offre régionale d'accompagnement.

Faciliter l'accès aux financements et favoriser une couverture régionale des dispositifs de caution, de prêts d'honneur.

Soutenir la dynamique entrepreneuriale en mettant en place des cellules d'information à destination des TPE et des PME pour améliorer leur information (droit du travail, démarches administratives...)

Assurer un suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises au cours des premières années pour renforcer leur professionnalisation (stratégie commerciale, financement, recrutement...)

Accorder une attention particulière à la création et au suivi des Jeunes Entreprises Innovantes (qui rencontrent des problématiques spécifiques et peuvent bénéficier de financements spéciaux).

Soutenir le développement de l'entreprise en renforçant l'intelligence économique et l'accès aux marchés étrangers.



Evaluer le dispositif d'aide et d'accompagnement et l'adapter en continu aux besoins des entreprises.

Soutenir le développement des services à la personne en rendant la demande solvable.

## **RENFORCER L'ANCRAGE DES ENTREPRISES SUR LES TERRITOIRES**

Renforcer les réseaux d'hébergement et les structures d'accueil des entreprises (pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises) pour faciliter leur implantation régionale.

Adapter l'immobilier d'entreprise aux besoins des entreprises et requalifier les zones d'activités économiques en concertation avec les collectivités territoriales afin d'en rénover le fonctionnement au profit des entreprises présentes (cf. Domaine IV).

Favoriser la transmission des entreprises franciliennes par une structuration de l'offre d'accompagnement, une meilleure visibilité des opportunités de reprise et la mise en relation des cédants et repreneurs.

Faciliter les opportunités d'implantation de nouvelles entreprises étrangères et assurer une veille pointue sur les besoins des entreprises en matière d'implantation pour développer la réactivité de l'offre immobilière (cf. Domaine IV).

Trouver un juste équilibre entre les différentes formes de distribution commerciale afin de maintenir des commerces et services de proximité en centre ville.

### L'Ile-de-France : une région fortement spécialisée dans les activités à haute valeur ajoutée

- Le tissu productif francilien est très orienté vers les activités tertiaires qui représentent 82 % de la valeur ajoutée régionale. Elle reste néanmoins la première région industrielle de France avec plus de 19% de la valeur ajoutée nationale du secteur.
- Alors qu'elle est spécialisée dans le domaine des services à haute valeur ajoutée, l'Ile-de-France n'a pas enregistré d'avantage en termes de croissance par rapport à la province au cours des quinze dernières années. **Entre 1990 et 2002, sa croissance a été plus faible que dans les autres régions françaises dans la quasi-totalité des secteurs d'activités, à l'exception des services aux entreprises.** De plus, les fluctuations conjoncturelles des années 2000 ont été particulièrement pénalisantes.

### L'offre d'immobilier d'entreprises et la qualité des Zones d'Activités Economiques (ZAE) ne répondent pas toujours aux besoins des entreprises

- **Il n'est pas rare que les zones d'activités économiques (ZAE) ne répondent pas aux attentes des entreprises** qui pourraient s'y implanter. En effet, de nombreuses zones d'activités ont mal vieilli et ne proposent pas ou peu de services aux entreprises (restaurant d'entreprise, salles de réunion à louer...), ni de services de proximité (bureau de poste, commerces...) aux salariés qui y travaillent.
- La disponibilité du foncier est un enjeu crucial en Ile-de-France. En effet, **les difficultés des petits établissements à trouver des locaux sont particulièrement fortes** puisque 67%<sup>13</sup> d'entre eux estiment que l'offre immobilière n'est pas adaptée à leurs besoins, 47% des grands établissements partagent cet avis. A l'origine de ces difficultés, plus de 85% des PME citent le coût, puis par ordre décroissant d'importance, les problèmes de stationnement, la mauvaise situation du site, les problèmes d'accessibilité et l'absence de services de proximité.

### Les réseaux de transport et de communication sont développés, mais comportent des insuffisances

- En matière de transports, et malgré l'importance de ses réseaux parmi les plus denses au monde, la région Ile-de-France n'échappe pas au problème de leur congestion, du fait de dysfonctionnements en matière d'infrastructures et de qualité de service. **Les coûts économiques, sociaux et environnementaux de la congestion des réseaux sont considérables** (ils se chiffrent en milliards d'euros par an) et **augmentent sans cesse.**
- Cet engorgement est en partie dû à une modification des flux de transports au sein de la région capitale. Les liaisons internes à la petite couronne et à la grande couronne ont augmenté à un rythme soutenu. Ces dernières représentent 70% des déplacements en

<sup>13</sup> Source : Enquête CCIP - Médiamétrie

Ile-de-France. On observe donc une augmentation des besoins et de la demande de déplacements de banlieue à banlieue, à laquelle les réseaux routiers et ferrés ne peuvent répondre de façon satisfaisante.

- En matière d'équipement numérique du territoire régional, deux constats majeurs ont été établis : la faiblesse d'une offre concurrentielle dans certains secteurs de l'Ile-de-France qui conduit au maintien des prix d'accès à un niveau élevé<sup>14</sup> et le manque d'infrastructures de télécommunications en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne et sur une partie du Val-d'Oise. Ainsi, si toutes les entreprises parisiennes peuvent bénéficier d'une offre concurrentielle dans l'accès à Internet, ce n'est le cas que d'une minorité de leurs homologues situées dans la grande couronne. Cela a un impact négatif sur les performances de ces entreprises par rapport à leurs concurrentes en affaiblissant leur possibilité de répondre aux demandes de la clientèle avec des moyens modernes.

---

<sup>14</sup> Seulement 76% des entreprises franciliennes peuvent disposer d'une offre concurrentielle, selon une étude de l'ORTEL en 2003

### **La mixité du tissu productif francilien entre les activités industrielles, tertiaires, commerciales et la logistique, clé de voûte d'une croissance forte et porteuse d'emplois**

L'équilibre industrie - tertiaire du tissu productif francilien est essentiel car il permet de combiner innovation et création d'emplois.

L'industrie, source de gains de productivité, concentre une part importante du potentiel de R&D et d'innovation de la région, avec des effets induits sur l'ensemble du système productif. Elle contribue de manière décisive à la croissance potentielle de l'Ile-de-France. Cependant, sa forte productivité va de pair avec un faible contenu en emplois de la croissance de son activité.

En parallèle, le secteur tertiaire est à l'origine de l'essentiel des créations d'emplois. L'articulation entre industrie et tertiaire pourrait ainsi constituer le point nodal de l'expansion à venir de l'économie francilienne.

De même, une attention particulière accordée à la diversité commerciale, une incitation à la modernisation des pratiques de vente, et une politique de "séduction" auprès des jeunes en formation permettraient de faciliter la création et la transmission des activités de proximité, et par là, de maintenir et renforcer le rôle économique et social de ces activités en matière d'animation, de convivialité, et de dynamisme des quartiers.

Enfin, la diversité des activités au sein de l'économie d'une région est un élément essentiel en cas de crise sectorielle car elle en atténue les effets.

### **L'amélioration de la qualité des ZAE, un enjeu pour l'attractivité de l'Ile-de-France aux plans national et international**

La disponibilité de bureaux et de locaux d'activités est l'un des critères déterminants en matière d'implantation d'entreprises en Ile-de-France après la taille, la qualité et la proximité du marché, et l'image de marque de la région.

Malgré le prix de l'immobilier en Ile-de-France, l'immobilier de bureaux et les zones d'activités restent - sur le plan des prix - compétitifs avec d'autres métropoles européennes comme Londres. La région capitale possède donc des atouts qu'elle peut mettre en avant pour attirer les entreprises françaises et étrangères.

### **La qualité des infrastructures de communication, élément essentiel du dynamisme de la région capitale**

Puisque l'accessibilité au(x) site(s) d'une société, pour la clientèle, les fournisseurs et les salariés, est l'un des premiers critères de sélection des chefs d'entreprises dans leurs choix

d'implantation<sup>15</sup>, il est essentiel que les réseaux de transport puissent répondre aux attentes des 711 000 établissements franciliens et de leurs 5 millions de salariés, auxquels s'ajoutent les demandes de transport liées aux loisirs et aux affaires personnelles.

Par ailleurs, 40% du transport routier transeuropéen passe par l'Ile-de-France. Ainsi, la qualité du réseau autoroutier et son développement conditionnent grandement le maintien de la région capitale comme plate-forme majeure des échanges de fret européens.

Le rayonnement international de l'Ile-de-France requiert une ouverture satisfaisante vers l'étranger, et implique donc une meilleure desserte terrestre et un développement des aéroports internationaux, des grandes gares parisiennes et de banlieue, et des infrastructures portuaires. Pour la majorité des chefs d'entreprises, une remise en cause du développement des plate-formes aéroportuaires de la région serait pénalisante pour leur activité, et une amélioration de l'offre aérienne, en particulier vers l'étranger, serait un plus.

En ce qui concerne le renouvellement du tissu productif francilien, l'accès, à terme, de toutes les entreprises au haut débit est une nécessité pour un développement économique équilibré de la région. L'enjeu se situe aussi dans la capacité des entreprises franciliennes à améliorer leur productivité par l'usage des technologies de l'information et de la communication.

---

<sup>15</sup> Cf. Enquête CCIP - Médiamétrie

**ADAPTER L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET REQUALIFIER LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES.**

Sécuriser les parcs d'activités et y faciliter l'implantation des services de proximité nécessaires aux salariés et aux entreprises.

Faire monter en gamme la qualité des zones d'activités économiques afin de répondre aux besoins des entreprises françaises et étrangères de toutes tailles.

Moderniser les zones d'activités économiques et réhabiliter les friches industrielles qui peuvent s'y trouver.

Structurer la commercialisation et le fonctionnement quotidien des zones d'activités économiques.

**ORGANISER L'OFFRE FONCIERE DE FAÇON A PRESERVER LA DIVERSITE DES FONCTIONS PRODUCTIVES**

Organiser l'offre foncière aux niveaux régionaux et départementaux afin de conserver une place pour des activités à vocation secondaire et à la logistique en Ile-de-France, et particulièrement en zone dense.

Développer une offre suffisante de qualité, diversifiée, et diffuse de locaux mixtes (bureaux / activités / entrepôts) à destination notamment des PME / PMI.

Remodeler les pôles tertiaires existants afin de les densifier, d'assurer le renouvellement de l'offre de bureaux, et d'éviter l'effet de mitage des activités tertiaires qui affaiblit la place de l'industrie en Ile-de-France.

Faciliter la mise en place de pôles regroupant des activités complémentaires et diversifiées qui allient recherche-industrie et tertiaire (dont les services aux entreprises). La majorité des entreprises franciliennes intéressées par la dynamique des pôles de compétitivité souhaitent d'ores et déjà participer au développement de services structurants le pôle<sup>16</sup>.

Autoriser plus de souplesse dans l'accueil et l'extension d'installations classées soumises à autorisation afin de mieux concilier la préservation de l'environnement et le maintien de l'emploi industriel dans la région.

<sup>16</sup> Enquête CCIP-Médiamétrie septembre 2005

Faciliter les activités du secteur primaire, et notamment l'exploitation des gisements de matériaux (sables, granulats...) car un approvisionnement par les autres régions françaises aurait des conséquences néfastes sur l'engorgement des réseaux franciliens et sur l'environnement.

## **REHAUSSER LE NIVEAU DES INFRASTRUCTURES REGIONALES POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE AU PLAN NATIONAL ET INTERNATIONAL.**

Repenser l'accessibilité des pôles d'emplois pour renforcer leur attractivité, en tenant compte des évolutions notables opérées ces dernières années dans certaines zones d'activités (reconversions, projets de développement...) et des horaires parfois décalés de certaines entreprises (les activités de service dont l'hôtellerie, la sous-traitance, les plateformes aéroportuaires et logistiques...).

Améliorer la desserte des aéroports régionaux et leurs liens avec l'ensemble du tissu économique de l'Ile-de-France, afin de faciliter l'accès des entreprises franciliennes aux marchés étrangers, et l'activité des entreprises étrangères qui ont fait le choix de s'installer en Ile-de-France.

Faciliter l'accès aux sites d'accueil de congrès et de salons, afin de renforcer l'image et le rayonnement de la région capitale en Europe et dans le monde.

## **FLUIDIFIER LA CIRCULATION DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES EN ILE-DE-FRANCE**

Poursuivre le développement des infrastructures de transports radiales et tangentielles en Ile-de-France et renforcer les infrastructures de transports durables que sont la voie d'eau et les installations portuaires.

Améliorer de concert la qualité des conditions de circulation routière et celle des services de transport en commun sans opposer les deux modes.

Structurer le développement des plate-formes logistiques et définir et planifier de manière concertée à un niveau supra communal l'aménagement des sols autour des nouvelles structures de transports.

## **FACILITER L'ESSOR DES INFRASTRUCTURES DE HAUT ET TRES HAUT DEBIT ET DEVELOPPER L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Encourager les initiatives des collectivités territoriales en matière de développement des réseaux :

- En tant qu'acheteurs de services de télécommunication, elles peuvent servir de levier en stimulant la commande publique pour renforcer la concurrence sur les télécommunications

- elles peuvent investir à des conditions restrictives (Loi sur la confiance en l'économie numérique de 2004) dans des infrastructures de communication passives pour les mettre à disposition des opérateurs télécoms.

Renforcer le dialogue entre acteurs locaux (opérateurs de télécommunications, collectivités locales, CCI...) pour impulser une démarche concertée au profit des entreprises dans ce domaine.

Sensibiliser les entreprises à la nécessité d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de développer une demande forte et solvable sur l'ensemble de la région et d'accroître la productivité globale des entreprises franciliennes.